

## LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

## Consultable à la mairie de COIMÈRES - 1, Place Jean Jacques Lafon – 33210 COIMÈRES ainsi que sur le site Internet de la commune conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de conseilleurs composant le conseil municipal : 12

Nombre de conseilleurs présents ou ayant donné pouvoir : 12 (dont 3 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Coimères pour une réunion ordinaire, sous la présidence de M. Christian DECOUCHE, Maire.

Date de convocation : 30 octobre 2025

## <u>Etaient présents</u>:

Mmes ĜANS Estelle, PEREIRA Catherine, DUFRESNE Sandra, CORRADI Sandrine, MM. DECOUCHE Christian, DOUCET Philippe, MAURIAC Régis, LARROZE Alain. PANNUTI Robert

## Absents excusés:

Mme RITTORI Mathilde (procuration donnée à M. DECOUCHE), MM. GRENIER Pierre (procuration donnée à Mme PEREIRA), MULLER Tony (procuration donnée à M. DOUCET).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30

\*\*\*

| N° délibération | Intitulé des délibérations                                      | Résultat des votes    |
|-----------------|---|-----------------------|
| 2025-038        | Soutien au maintien de la compétence de distribution d'énergie  | à l'unanimité         |
| 2025-039        | Intallation d'une borne de recharge pour véhicule électrique    | à l'unanimité (refus) |
| 2025-040        | Groupement de commande avec la Communauté de communes           | à l'unanimité         |
| 2025-041        | Révision du loyer au 6 rue du lavoir                            | à l'unanimité         |
| 2025-042        | Dissolution du CCAS avec transfert des compétences à la commune | à l'unanimité         |
| 2025-043        | Adoption du règlement intérieur du personnel                    | à l'unanimité         |
| 2025-044        | Journée de solidarité   | à l'unanimité         |
| 2025-045        | Modalités d'exercice du temps partiel                           | à l'unanimité         |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h32.

Fait à Coimères, le 6 novembre 2025 Le Maire, Christian DECOUCHE